

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00702 Numéro SIREN : 425 034 006 Nom ou dénomination : AC PRIMASUD

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt 9739

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 552	1 464	2 088	2 018	70	3.47
	Autres immobilisations corporelles	7 826	4 666	3 160	4 042	882-	21.82-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	11 379	6 130	5 248	6 060	812-	13.40-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	45 702		45 702	5 919	39 783	672.10
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	178 147		178 147	133 278	44 869	33.67
	Autres créances	44 005		44 005	74 282	30 276-	40.76-
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	185 555		185 555	89 088	96 467	108.28
	Charges constatées d'avance (3)	1 510		1 510	793	717	90.43
	Total III	454 920		454 920	303 360	151 560	49.96
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	466 299	6 130	460 168	309 420	150 748	48.72

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 625 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 625	7 625		
	Réserves				
	Réserve légale	6 000	763	5 238	686.89
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	52 389	15 088	37 301	247.22
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	32 473	48 539	16 066-	33.10-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	98 487	72 014	26 473	36.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	150 000		150 000	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	56 651		56 651	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 652	217 573	98 922-	45.47-
	Dettes fiscales et sociales	9 233	17 276	8 044-	46.56-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	27 146	2 557	24 589	961.79
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	361 681	237 406	124 275	52.35
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	460 168	309 420	150 748	48.72

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

361 681 237 406

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

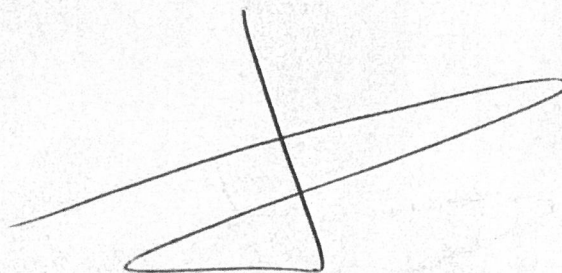
	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 672		880
Installations générales agencements aménagements divers	4 408		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 418		
TOTAL	10 499		880
TOTAL GENERAL	10 499		880

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 552	3 552
Installations générales agencements aménagements divers			4 408	4 408
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 418	3 418
TOTAL			11 379	11 379
TOTAL GENERAL			11 379	11 379

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	654	810		1 464
Installations générales agencements aménagements divers	366	882		1 248
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 418			3 418
TOTAL	4 438	1 692		6 130
TOTAL GENERAL	4 438	1 692		6 130

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	810				
Instal. générales agenc. aménag. divers	882				
TOTAL	1 692				
TOTAL GENERAL	1 692				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	178 147	178 147	
Impôts sur les bénéfices	3 252	3 252	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 392	10 392	
Débiteurs divers	30 361	30 361	
Charges constatées d'avance	1 510	1 510	
TOTAL	223 662	223 662	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	150 000	150 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	118 652	118 652		
Personnel et comptes rattachés	3 243	3 243		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 437	2 437		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 989	2 989		
Autres impôts taxes et assimilés	564	564		
Groupe et associés	56 651	56 651		
Autres dettes	27 146	27 146		
TOTAL	361 681	361 681		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			

Composition du capital social

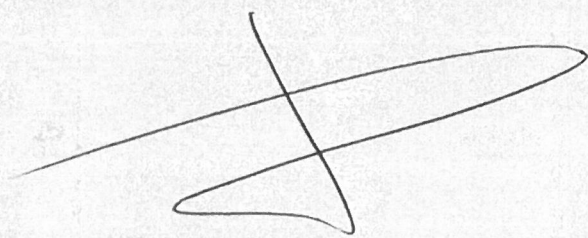
(PCG Art. 831-3 et 832-13)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
anulation prevoyance mutuelle doublon	1 763
Total	1 763



A.C. PRIMASUD
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : LES GRANDES TERRES, 84360 MERINDOL
425 034 006 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 23 JUIN 2021

L'an 2021,
Le 23 JUIN,
A 17 heures,

La société PERRIERE ENTREPRISE, Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros, ayant son siège social 6 avenue des Alpilles, 13940 MOLLEGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 499 860 815 RCS TARASCON-13150,

Associée unique de la société A.C. PRIMASUD,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, PERRIERE ENTREPRISE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5745 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 32 473,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 473,00 euros
Aitre de dividendes	30 000,00 euros

Solde	2 473,00 euros
En totalité au compte "autres réserves"	

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/19 : 6000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 6000 euros

Exercice clos le 31/12/18 : 30000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30000 euros

Exercice clos le 31/12/17 : 30000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30000 euros

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la (des) convention(s) intervenue(s) au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique Présidente, savoir :

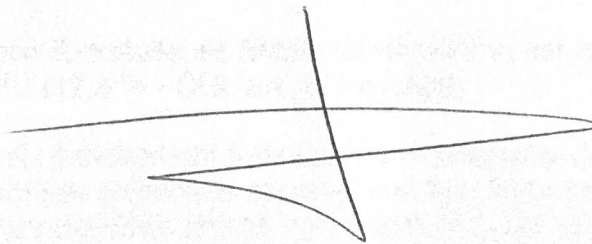
- Une convention d'agent commercial pour un montant de 93202,04 euros
- Une convention de gestion de trésorerie entre la société AC PRIMASUD et la société PERRIERE ENTREPRISE, pour un montant de 56650,92 euros

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

PERRIERE ENTREPRISE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, elongated loop with a vertical line crossing it, positioned below the company name.